

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 12/2002

Contenu

1. Collecte de données sur les politiques du marché du travail..... 1
2. Dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail..... 2
3. Répartition des dépenses PMT entre types d'action..... 3
4. Principaux bénéficiaires directs des dépenses PMT 4
5. Bénéficiaires des politiques du marché du travail 5

Fortes variations entre États membres pour les dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail en 1999

Africa Melis

Les dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail en 1999 ont fortement varié entre les États membres ayant communiqué des données complètes. Elles ont représenté plus de 3% du PIB national dans six pays (Belgique, Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Finlande et Suède), contre moins de 1% dans deux autres (Grèce et Royaume-Uni). Ces données agrégées dissimulent toutefois des différences spécifiques.

1. Collecte de données sur les politiques du marché du travail

Pour la deuxième fois, des données détaillées sur les politiques du marché du travail (PMT), contenant les descriptions des mesures politiques, les dépenses publiques ainsi que les stocks et flux de bénéficiaires, sont publiées par Eurostat. Les données se rapportant à 1998 ont été publiées en juin 2001¹ et celles pour 1999 le seront ce mois-ci. Les données PMT seront disponibles annuellement.

La collecte de données PMT s'appuie sur une vaste méthodologie élaborée au cours des dernières années par Eurostat, en étroite coopération avec la DG Emploi et Affaires sociales, l'ensemble des États membres de l'UE, la Norvège et l'OCDE. Cette collecte a été développée en tant qu'instrument de suivi des politiques de l'emploi ciblées définies et mises en œuvre par les pays de l'UE à la suite de l'accord, obtenu en novembre 1997, relatif au lancement d'une stratégie européenne pour l'emploi (Sommet sur l'emploi de Luxembourg) visant à offrir davantage d'emplois, ainsi qu'à combattre et réduire le chômage. La collecte de données sur les politiques du marché du travail de l'UE présente deux grands avantages par rapport aux sources d'information préexistantes : (i) pour la première fois, une description détaillée et comparable de chaque mesure de politique du marché du travail est collectée, enregistrée et publiée, et (ii) pour la première fois, des informations détaillées sur les stocks et flux de bénéficiaires sont collectées et publiées au niveau européen.

La méthodologie classe les mesures de politique du marché du travail en neuf catégories décrivant le *type d'action*, dont la plupart comportent, elles-mêmes, une ou plusieurs sous-catégories. Les catégories 1 à 7 de la classification PMT comprennent les types de mesures généralement qualifiés d'interventions *actives*, c'est-à-dire la formation professionnelle, la rotation dans l'emploi et le partage de l'emploi, les incitations à l'emploi, l'insertion professionnelle des handicapés, la création directe d'emplois et les aides à la création d'entreprise². Les mesures des catégories 8 et 9 sont, en général, qualifiées de *passives* et concernent, en majorité, l'octroi de prestations de chômage et de



Fin de rédaction: 21.03.2002
ISSN 1024-4360
Numéro de catalogue: KS-NK-02-012-FR-N
© Communautés européennes, 2002

¹ Eurostat, *Statistiques sociales européennes (thème 3), "Politiques du marché du travail - Dépenses et bénéficiaires, données 1998"*.

² Il est à noter que les données relatives à la catégorie 1 "Accompagnement de la recherche d'emploi" ne sont pas prises en compte ici, car trop incomplètes. De même, les données relatives à la sous-catégorie 2.4 "Soutien spécial à l'apprentissage" sont présentées à part, du fait qu'elles ne sont pas entièrement comparables.

prétraite. Pour les *dépenses publiques*, une distinction est établie en fonction, tout d'abord, du bénéficiaire direct (individus, employeurs ou prestataires de services), puis de la façon dont la dépense est réalisée (paiement en espèces ou renonciation à des recettes, par exemple). Le nombre de *bénéficiaires* est mesuré par trois variables différentes, à savoir les stocks, les entrées et les sorties. Un effort important a été fait pour garantir une comparabilité dans le champ couvert, une classification homogène et une couverture complète des mesures par catégorie, ainsi qu'une cohérence avec d'autres sources de données sur les actions liées au marché du travail. Eurostat et l'ensemble de ses partenaires sont néanmoins conscients que des recherches supplémentaires doivent être effectuées dans certains domaines, afin d'améliorer encore davantage les données. Cette observation vaut tout particulièrement pour la couverture géographique et

l'intervention directe des services publics de l'emploi (SPE). Les données actuellement disponibles ont trait à des mesures mises en œuvre par les seules administrations publiques centrales, ce qui risque de conduire à une sous-estimation des dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail dans des pays tels que l'Espagne et l'Allemagne, où, comme l'on sait, les activités des régions revêtent une importance non négligeable. Les dépenses sont sans doute également sous-estimées dans le cas du Royaume-Uni, où les SPE jouent un rôle considérable en mettant en œuvre principalement des mesures "mixtes". Bien qu'elles présentent d'ores et déjà un intérêt pour les chercheurs et les responsables politiques, les données actuelles doivent donc être considérées comme une première étape d'un projet à moyen terme et traitées avec la prudence de mise.

2. Dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail

2.1 Politiques ciblées

Les politiques du marché du travail sont, par définition, ciblées sur les chômeurs et d'autres groupes de personnes éprouvant des difficultés particulières à entrer sur le marché du travail ou à y maintenir leur position. Par conséquent, les dépenses sont liées au nombre de chômeurs de chaque pays (voir tableau 1 ci-dessous). Le principal groupe cible des mesures relatives au marché du travail est constitué, dans tous les pays (à l'exception de l'Italie), par les personnes au chômage enregistrées auprès des services publics de

l'emploi. Il convient de noter que le nombre de chômeurs enregistrés diffère de celui qui est utilisé pour calculer les taux de chômage harmonisés.

Les dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail ne devraient toutefois pas être interprétées exclusivement comme un indicateur de la détermination politique à lutter contre le chômage. D'autres facteurs, tels que la situation démographique et le PIB par habitant de chaque pays, permettent également d'expliquer les différences observées.

Tableau 1: Nombre de chômeurs enregistrés - moyenne annuelle 1999

Moyenne annuelle (1000s)

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	NO
Chômeurs enregistrés	507.7	158.2	4,100.0		1,650.8	2,772.1	193.7	2,156.8	5.3	221.3	221.3	356.6	348.1	276.7	1,254.4	

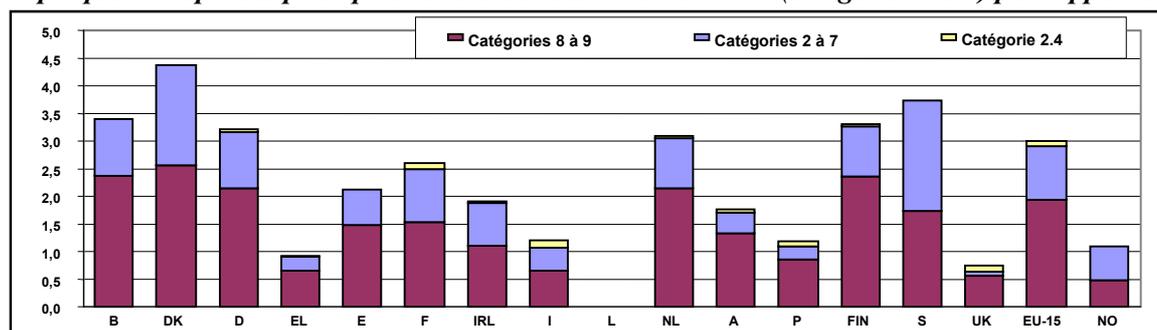
Source: Eurostat, NewCronos. Données extraites le 21 février 2002; DK, D, F, I, FIN, S, sources nationales

2.2 Dépenses actives et passives

Le rapport entre les dépenses respectives des catégories actives et passives est le plus élevé en Suède, où les dépenses pour la formation professionnelle, les incitations à l'emploi, l'insertion

professionnelle des handicapés et les autres mesures actives sont supérieures à celles pour les prestations de chômage et la préretraite ; tel est également le cas en Norvège. Dans tous les autres pays de l'UE, les dépenses affectées aux prestations de chômage et à la préretraite dépassent les dépenses actives.

Graphique 1: Dépenses publiques consacrées aux mesures PMT (catégories 2 à 9) par rapport au PIB - 1999



2.3 Dépenses publiques des catégories 2 à 7

Les dépenses totales des catégories 2 à 7, exprimées en pourcentage du PIB de 1999 (voir tableau 2), ont varié entre moins de 0,5% en Grèce, en Italie, en Autriche, au Portugal, ainsi qu'au Royaume-Uni et plus de 1,8% au Danemark et en Suède. La moyenne des

dépenses de l'Union européenne s'établit à près de 1% du PIB, ce qui correspond approximativement aux dépenses consacrées aux politiques actives par la Belgique, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Finlande.

Tableau 2: Dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail (catégories 2 à 7) en pourcentage du PIB - 1999

eurostat		Dépenses PMT/PIB (%)																
		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU-15	NO
2	Formation professionnelles (excl. sous-catégorie 2.4)	0.155	0.758	0.412	0.009	0.180	0.295	0.194	0.147	:	0.064	0.213	0.129	0.448	0.949	0.046	0.345	0.070
3	Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi	0.100	0.001	-	-	0.004	-	-	0.002	-	0.000	0.000	-	0.063	0.064	-	0.008	0.001
4	Incitations à l'emploi	0.156	0.497	0.080	0.078	0.275	0.206	0.051	0.178	0.045	0.070	0.059	0.043	0.105	0.297	0.006	0.174	0.028
5	Insertion professionnelle des handicapés	0.117	0.407	0.122	0.069	0.061	0.087	0.028	0.003	0.015	0.466	0.050	0.013	0.094	0.543	0.023	0.142	0.514
6	Création directe d'emplois	0.495	0.123	0.351	-	0.092	0.374	0.458	0.072	:	0.315	0.044	0.052	0.182	0.077	0.014	0.282	0.000
7	Aides à la création d'entreprise	0.002	0.018	0.038	0.021	0.036	0.001	0.047	0.013	0.001	-	0.003	0.011	0.014	0.068	0.000	0.024	0.003
Total catégories 2-7		1.026	1.804	1.004	0.258	0.649	0.964	0.779	0.415	:	0.915	0.368	0.247	0.907	1.998	0.089	0.974	0.616
2.4	Soutien spécial à l'apprentissage	-	-	0.059	0.011	-	0.104	0.021	0.128	0.032	0.038	0.05	0.087	0.034	-	0.106	0.097	0.001

2.4 Dépenses publiques des catégories 8 et 9

Les dépenses totales des catégories 8 et 9 se sont échelonnées entre moins de 0,7% du PIB en Grèce, en Italie, au Luxembourg, au Royaume-Uni, ainsi qu'en Norvège et plus de 2,3% en Belgique, au Danemark et en Finlande.

Il y a toutefois lieu de remarquer que le maintien du droit aux prestations de chômage a, ces dernières années, de plus en plus fréquemment été lié à des

activités individuelles de recherche d'emploi et peut également impliquer une intervention active de la part des services publics de l'emploi. Par ailleurs, les dépenses accordées dans le cadre de certains programmes de préretraite sont subordonnées au remplacement du retraité par une personne au chômage. En conséquence, les dépenses au titre des catégories 8 et 9 ne devraient pas être considérées comme entièrement "passives".

Tableau 3: Dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail (catégories 8 et 9) en pourcentage du PIB - 1999

eurostat		Dépenses PMT/PIB (%)																
		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU-15	NO
8	Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi	1.846	1.721	2.146	0.648	1.452	1.306	1.022	0.531	0.224	2.143	1.276	0.676	1.895	1.645	0.555	1.788	0.475
9	Préretraite	0.525	0.846	0.006	-	0.025	0.228	0.086	0.126	0.287	-	0.059	0.174	0.467	0.094	-	0.142	-
Total catégories 8-9		2.371	2.566	2.152	0.648	1.477	1.534	1.107	0.656	0.511	2.143	1.336	0.850	2.362	1.738	0.555	1.930	0.475

3. Répartition des dépenses PMT entre types d'action

3.1 Part des dépenses pour les catégories actives (catégories 2 à 7)

La catégorie de la **formation professionnelle** compte pour 35% des dépenses consacrées aux mesures actives. Le tableau 4 montre que la formation professionnelle est le domaine d'action prépondérant (en termes de dépenses) dans huit pays (Danemark, Allemagne, Grèce, Autriche, Portugal, Finlande, Suède et Royaume-Uni), sa part dans les dépenses se situant entre 35% en Grèce et 58% en Autriche. La formation professionnelle est d'autre part le deuxième plus important secteur de dépenses en Espagne, France, Irlande, Italie et Norvège.

La catégorie de la **création directe d'emplois** arrive en deuxième position du point de vue des dépenses (29% au total), mais des variations considérables existent

d'un pays à l'autre. En pourcentage des dépenses totales, elle occupe la première position en Belgique (48%), en France (39%) et surtout en Irlande (59%). Il s'agit de la deuxième plus importante catégorie en Allemagne (35%), aux Pays-Bas (34%), au Portugal (21%) et en Finlande (20%). En revanche, la création directe d'emplois n'absorbe que 7% des dépenses actives au Danemark et 4% en Suède, restant même totalement inutilisée en Grèce et en Norvège.

Les dépenses pour les **incitations à l'emploi** représentent 18% des dépenses totales des catégories 2 à 7 au niveau de l'UE. Tant en Espagne qu'en Italie, elles constituent la catégorie la plus importante (plus de 42% des dépenses). En Belgique (15%), au Danemark (28%), en Grèce (30%) et en Autriche (16%), elles se situent au deuxième rang

des dépenses. En Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Norvège, elles se situent au dessous de 8% des dépenses actives.

L'insertion professionnelle des handicapés est l'une des catégories pour lesquelles la moyenne de l'UE (15%) cache de fortes disparités. Il s'agit du premier type d'action aux Pays-Bas (51%), du deuxième en Suède ainsi qu'au Royaume-Uni (+ de 26%) et sa part dans les dépenses s'élève à 27% en Grèce. Elle joue également un rôle non négligeable au Danemark (23% des dépenses actives), alors que, dans les autres pays, l'effort consenti varie entre moins de 1% en Italie et près de 14% en Autriche. Enfin l'insertion professionnelle des handicapés est, de loin, le principal domaine d'effort en Norvège, où elle représente 83% des dépenses totales attribuées aux politiques actives du marché du travail. Parallèlement aux mesures ciblées de politique du marché du travail prises en compte dans cette base de données, la plupart des pays mettent en œuvre des mesures générales en faveur de l'emploi, dont bénéficient également les personnes handicapées.

Tableau 4: Part des dépenses par type d'action (catégories 2 à 7) - 1999

		% du total des dépenses																
eurostat		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU-15	NO
2	Formation professionnelle (excl. sous-catégorie 2.4)	15.1	42.0	41.1	35.1	27.7	30.6	25.0	35.5	:	7.0	57.8	52.1	49.4	47.5	51.6	35.4	11.3
3	Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi	9.8	0.0	-	-	0.6	-	-	0.4	-	0.0	0.0	-	6.9	3.2	-	0.8	0.2
4	Incitations à l'emploi	15.2	27.5	7.9	30.2	42.4	21.3	6.6	42.9	:	7.6	15.9	17.4	11.6	14.9	6.2	17.9	4.6
5	Insertion professionnelle des handicapés	11.4	22.6	12.2	26.7	9.5	9.0	3.6	0.7	:	51.0	13.6	5.1	10.4	27.2	26.4	14.6	83.4
6	Création directe d'emplois	48.3	6.8	35.0	-	14.2	38.9	58.8	17.3	:	34.4	12.0	20.9	20.1	3.8	15.3	28.9	0.0
7	Aides à la création d'entreprise	0.2	1.0	3.8	8.0	5.6	0.1	6.0	3.2	:	-	0.7	4.4	1.6	3.4	0.5	2.4	0.5
Total des catégories 2-7		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	:	100.0							

3.2 Part des dépenses pour les catégories passives (catégories 8 et 9)

Pour les mesures passives, la part des dépenses affectées au **maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi** est supérieure à 75% dans tous les pays, sauf au Danemark et au Luxembourg.

Les **aides à la création d'entreprise**, qui ont pour but d'encourager les chômeurs et autres groupes cibles à créer leur propre entreprise ou activité indépendante, sont utilisées par tous les pays, à l'exception des Pays-Bas. Cette catégorie intervient pour quelque 2,4% dans les dépenses totales au niveau de l'UE et sa part est la plus élevée en Grèce (8%), en Irlande (6%), en Espagne (6%) et au Portugal (4%).

Les dépenses pour la **rotation dans l'emploi** et le **partage de l'emploi**, grâce à laquelle des personnes au chômage remplacent des salariés à temps plein ou partiel en congé ou réduisant leur horaire de travail, recouvrent une catégorie de mesures qui n'est actuellement pas utilisée dans tous les pays. Cette catégorie représente 10% des dépenses en Belgique, 7% en Finlande et 3% en Suède. Dans les autres pays, elle reste soit inutilisée (Allemagne, Grèce, France, Irlande, Luxembourg, Portugal et Royaume-Uni), soit en dessous de la barre de 1% des dépenses actives (Danemark, Espagne, Italie, Pays-Bas, Autriche et Norvège).

La part des dépenses au titre de la **préretraite** varie sensiblement. Elle est de 5% ou moins en Suède, Autriche, Allemagne et Espagne, mais se monte à 33% au Danemark et à 56% au Luxembourg. En Belgique, en France, en Italie, au Portugal et en Finlande, elle est comprise entre 15% et 24%. Ce type de mesures n'est pas utilisé en Grèce, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Norvège.

Tableau 5: Part des dépenses par type d'action (catégories 8-9) - 1999

		% du total des dépenses																
eurostat		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU-15	NO
8	Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi	77.9	67.1	99.7	100.0	98.3	85.1	92.2	80.9	43.9	100.0	95.6	79.5	80.2	94.6	100.0	92.7	100.0
9	Préretraite	22.1	32.9	0.3	-	1.7	14.9	7.8	19.1	56.1	-	4.4	20.5	19.8	5.4	-	7.3	-
Total des catégories 8-9		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

4. Principaux bénéficiaires directs des dépenses PMT

4.1 Dépenses par bénéficiaire direct (catégories 2 à 7)

Le type de dépenses se réfère aux modalités selon lesquelles les fonds publics sont octroyés aux groupes cibles bénéficiaires. La classification utilisée est fondée, en premier lieu, sur le bénéficiaire direct de la prestation financée par des fonds publics, en second lieu, sur le type de dépenses impliqué (paiements en espèces ou

réductions de cotisations sociales ou d'impôts) et, en dernier lieu, sur la façon dont les dépenses sont déboursées (versement périodique ou unique). Le bénéficiaire direct des dépenses publiques peut être le bénéficiaire individuel, son employeur ou le prestataire de services qui fournit les conseils, la formation ou les autres services entrant dans le champ couvert par cette collecte de données (voir tableau 6).

Tableau 6: Part des dépenses par bénéficiaire direct (catégories 2-7)-1999

eurostat	% du total des dépenses																	
	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU-15	NO	
18.1 Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	:	100.0								
18.2 Transferts aux individus	38.1	66.8	30.3	24.5	4.6	18.8	95.9	21.3	:	51.0	31.6	13.8	42.2	48.8	10.3	30.7	66.0	
18.2.1 Prestations périodiques en espèces	37.9	66.8	30.2	23.7	0.4	18.1	95.9	18.1	:	51.0	23.2	8.4	42.2	47.6	9.3	29.8	65.8	
18.2.2 Prestations uniques	0.2	-	0.1	0.8	4.0	0.5	-	1.6	:	-	-	5.5	-	0.4	1.0	0.6	0.2	
18.2.3 Remboursements	0.0	-	0.0	-	0.2	0.1	-	1.1	:	-	0.1	-	0.1	0.8	-	0.2	-	
18.2.4 Réductions de cotisations sociales	-	-	-	-	-	-	-	0.5	:	-	8.3	-	-	-	-	0.1	-	
18.2.5 Réductions d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	:	-	-	-	-	-	-	-	-	
18.3 Transferts aux employeurs	45.4	23.8	8.6	24.4	67.7	67.2	0.3	66.4	:	47.9	36.3	19.6	34.0	30.7	30.0	37.4	24.9	
18.3.1 Prestations périodiques en espèces	35.6	23.8	8.5	24.4	13.2	44.8	0.3	0.8	:	42.1	23.8	3.6	34.0	30.1	30.0	22.8	23.6	
18.3.2 Prestations uniques	-	-	0.0	-	3.3	1.6	-	5.5	:	-	4.1	15.5	-	-	-	1.1	1.4	
18.3.3 Remboursements	-	-	0.0	-	-	-	-	-	:	-	6.8	0.0	-	0.5	-	0.1	-	
18.3.4 Réductions de cotisations sociales	9.8	-	-	-	50.3	20.5	-	59.2	:	2.9	1.6	0.4	-	-	-	12.9	-	
18.3.5 Réductions d'impôts	-	-	-	-	1.0	0.4	-	0.8	:	2.9	-	0.0	-	0.0	-	0.4	-	
18.4 Transferts aux prestataires de services	16.5	9.4	61.2	6.2	27.6	14.0	-	12.3	:	1.1	23.2	2.1	22.9	20.5	12.9	30.3	7.3	
Non-spécifié	-	-	-	44.9	-	-	3.8	-	:	-	8.9	64.5	0.9	0.0	46.8	1.7	1.7	

En moyenne pour l'ensemble de l'UE, les dépenses se répartissent de façon relativement équilibrée entre les trois types de bénéficiaires directs. On observe cependant certaines particularités. Dans cinq des treize pays ayant communiqué des informations détaillées³, les transferts aux employeurs constituent le principal type de dépenses – plus des deux tiers en France, Italie et Espagne, 45% en Belgique et 36% en Autriche (encore 50% aux Pays-Bas). Il est à noter que les réductions de cotisations sociales sont la principale forme prise par ces dépenses en Espagne, ainsi qu'en Italie, et qu'elles interviennent pour 20% dans ces mêmes dépenses en France. En revanche, les transferts aux employeurs atteignent seulement 9% des dépenses en Allemagne et moins de 1% en Irlande.

Les **transferts directs aux individus** sont les plus importants en Irlande (96% des dépenses) et au Danemark (67%). Leur part dans les dépenses s'établit entre 30% et 50% pour six pays (Belgique, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Finlande et Suède), à 20% environ

pour l'Italie et la France, mais à 5% seulement pour l'Espagne.

Les **transferts aux prestataires de services** sont les plus développés en Allemagne et en Espagne, où ils représentent respectivement 61% et près de 30% des paiements effectués. Dans six pays (Belgique, France, Italie, Autriche, Finlande et Suède), ils comptent pour 12 à 23% des dépenses. En Irlande, ce type de transferts n'existe pas.

4.2 Dépenses par bénéficiaire direct (catégories 8 et 9)

Les bénéficiaires directs des dépenses pour les catégories 8 et 9 sont essentiellement les individus. Il en va ainsi dans tous les pays de l'Union. Seule une très faible partie des dépenses – de 0,2 à 2,6% – est déboursée sous forme de transferts ou réductions pour les employeurs en Allemagne, en France, au Luxembourg et en Autriche.

5. Bénéficiaires des politiques du marché du travail

Des informations harmonisées et détaillées sur les bénéficiaires des mesures relatives au marché du travail ont été recueillies pour la première fois dans le cadre de la collecte des données PMT de 1998. À l'heure actuelle, les données de 1999 sont complètes pour seulement sept pays de l'UE (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Irlande, Finlande et Suède), ainsi que pour la Norvège.

Afin d'évaluer le nombre de bénéficiaires des mesures relatives au marché du travail, trois variables sont

demandées : le stock, les entrées et les sorties. Des données détaillées sur ces variables, ventilées par mesure, figurent dans la publication "Politiques du marché du travail – Dépenses et bénéficiaires". Le présent numéro de "Statistiques en bref" se contente toutefois de commenter certaines données de stock.

Le **stock** correspond au *nombre de bénéficiaires d'une mesure à un moment donné*. La méthodologie prévoit le calcul d'un stock annuel moyen sur la base d'observations mensuelles ou hebdomadaires.

Tableau 7: Part des bénéficiaires (stocks) par type d'action (catégories 2-7) - 1999

eurostat	% du total des stocks																	
	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU-15	NO	
2 Formation professionnelle (excl. sous-catégorie 2.4)	16.3	33.7	40.8	55.0	:	:	21.6	:	:	:	:	:	47.9	59.8	:	:	15.3	
3 Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi	22.8	0.1	-	-	:	:	-	:	:	:	:	:	9.8	3.4	:	:	0.3	
4 Incitations à l'emploi	26.3	25.9	10.2	31.2	:	:	32.9	:	:	:	:	:	12.9	13.7	:	:	7.0	
5 Insertion professionnelle des handicapés	6.3	34.0	11.8	5.2	:	:	4.5	:	:	:	:	:	8.7	18.4	:	:	76.8	
6 Création directe d'emplois	28.2	4.0	33.8	-	:	:	35.4	:	:	:	:	:	18.6	2.4	:	:	0.0	
7 Aides à la création d'entreprise	0.1	2.3	3.4	8.5	:	:	5.6	:	:	:	:	:	2.0	2.4	:	:	0.7	
Total catégories 2-7	100.0	100.0	100.0	100.0	:	:	100.0	:	:	:	:	:	100.0	100.0	:	:	100.0	

³ En Grèce, au Portugal et au Royaume-Uni le montant des dépenses "non précisé" est trop élevé.

5.1 Part des bénéficiaires par catégorie (catégories 2 à 7)

La part des bénéficiaires de mesures de **formation** est la plus élevée en Suède (parmi les pays qui ont communiqué des données complètes), où 60% de l'ensemble des bénéficiaires suivent une formation professionnelle.

Cette catégorie de bénéficiaires est aussi prédominante numériquement en Allemagne, Grèce et Finlande, sa part dans ces pays se situant entre 41% et 55%.

En revanche, en Belgique, Irlande et Norvège, seuls 15 à 22% des bénéficiaires des politiques du marché du travail sont en formation.

Les mesures de **création directe d'emplois** constituent, en termes de bénéficiaires, le principal type d'action relatif au marché du travail en Irlande (35% de l'ensemble des bénéficiaires) et en Belgique (28%).

Elles sont, du point de vue du nombre de bénéficiaires, la deuxième plus importante catégorie en Allemagne (34%) et en Finlande (19%), alors que leur poids est moindre au Danemark (4%), en Suède (2%) et en Norvège (moins de 1%).

Les **incitations à l'emploi** représentent le deuxième plus important type d'action relatif au marché du travail en Belgique (26% de l'ensemble des bénéficiaires), en Grèce (31%), ainsi qu'en Irlande (33%) et le troisième type d'action au Danemark (26%). Dans les autres pays, la part des bénéficiaires est inférieure à 14%.

La part des bénéficiaires de mesures axées sur **l'insertion professionnelle des handicapés** est, parmi les pays de l'UE, la plus forte au Danemark (34%) et en Suède (18%). Cette catégorie de bénéficiaires arrive numériquement en première position au Danemark et en deuxième position en Suède. Dans les autres pays, sa part est inférieure à 12%. En Norvège, l'insertion professionnelle des handicapés est l'activité prépondérante tant en termes tant de bénéficiaires (77% du total) que de dépenses (voir tableau 4).

La part des bénéficiaires de mesures ayant trait à **la rotation dans l'emploi et au partage de l'emploi** est la plus élevée en Belgique (23% de l'ensemble des bénéficiaires), suivie de la Finlande (10%). En Suède et au Danemark, cette catégorie de mesures ne couvre, en revanche, que 3% des bénéficiaires. En Allemagne,

Grèce et Irlande, ce type d'action reste inutilisé et il est négligeable au Danemark.

Les **aides à la création d'entreprise** concernent 8% des bénéficiaires de mesures relatives au marché du travail en Grèce, 6% en Irlande et moins de 4% au Danemark, en Allemagne, Finlande, Suède et Belgique.

5.2 Part des bénéficiaires par catégorie (catégories 8 et 9)

La structure des bénéficiaires de ces deux catégories correspond à la situation "attendue", en ce sens que les bénéficiaires des mesures passives relatives au marché du travail sont, en majorité, des chômeurs percevant des prestations de chômage et, en faible proportion seulement, des personnes partant en préretraite. Tel est le cas dans tous les pays, sauf au Danemark, où la part des bénéficiaires à partir en préretraite pour des raisons liées au marché du travail (35%) est très élevée. Les mesures de préretraite jouent également un rôle important en Belgique, où elles représentent 18% des bénéficiaires. Leur part dans les autres pays pour lesquels des données complètes sont disponibles varie entre moins de 1% des bénéficiaires en Allemagne et 13% en Finlande.

Il n'est pas aisé d'établir le lien entre les dépenses consacrées aux différentes mesures de politique du marché du travail et le nombre de bénéficiaires. Tout d'abord, les types d'action mis en œuvre comprennent certaines mesures qui n'ont aucun lien direct avec un nombre définissable de bénéficiaires. Il en va ainsi pour diverses mesures de la catégorie 5 (insertion professionnelle des handicapés), où les dépenses peuvent se rapporter à l'aménagement des postes de travail en vue d'en faciliter l'accès aux handicapés grâce à du mobilier spécial ou d'autres équipements. De même, les mesures en faveur de la rotation dans l'emploi et partage de l'emploi n'impliquent pas toujours un remplacement selon un rapport clair de un à un, puisqu'un travailleur à temps plein peut être remplacé par deux ou seulement une personne à temps partiel.

5.3 Risque de double compte des bénéficiaires

Les bénéficiaires de la catégorie 8 ne doivent jamais être cumulés avec ceux des catégories 2 à 7, certains bénéficiaires des mesures "actives" pouvant avoir le droit de conserver leurs prestations de chômage déclarées dans la catégorie 8.

Tableau 8: Part des bénéficiaires (stocks) par type d'action (catégories 8-9) - 1999

eurostat		B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU-15	NO
8	Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi	82.0	65.0	99.5	100.0	:	91.5	93.8	:	:	100.0	93.4	:	87.0	97.8	100.0	:	100.0
9	Préretraite	18.0	35.0	0.5	-	:	8.5	6.2	:	:	-	6.6	:	13.0	2.2	-	:	-
Total catégories 8-9		100.0	100.0	100.0	100.0	:	100.0	100.0	:	:	100.0	100.0	:	100.0	100.0	100.0	:	100.0

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

I REMARQUES IMPORTANTES

1. Totaux communautaires

Des totaux communautaires ne sont établis que si des données sont disponibles pour l'ensemble des quinze pays de l'UE ou si le Luxembourg est le seul pays dont les données sont incomplètes. L'amélioration du degré de couverture de des totaux communautaires constitue l'une des priorités des travaux en cours.

2. Couverture

Globalement, les données figurant dans la présente publication ont trait à des mesures mises en œuvre par le biais exclusif des administrations publiques centrales. Dans des pays tels que l'Espagne et l'Allemagne, les activités des régions autonomes, qui ne sont pas reprises ici, revêtent une importance non négligeable. Il est prévu d'étudier ces activités ultérieurement.

3. Traitement des mesures mixtes

Lorsqu'une mesure est mixte (c'est-à-dire qu'elle englobe plus d'un type d'action), les tableaux détaillés incluent une entrée pour cette mesure dans chacune des catégories concernées. Pour chaque entrée, le nom de la mesure est précédé du mot "[Composante]" pour indiquer qu'il s'agit d'une partie de mesure mixte et que d'autres composantes peuvent figurer ailleurs dans le tableau. Les dépenses et les bénéficiaires sont répartis, autant que possible, entre les différentes composantes de la mesure en fonction d'observations réelles. Lorsque la ventilation n'est pas connue, les valeurs totales relatives à la mesure en question sont généralement attribuées à la composante principale. Le traitement de ce type de cas est expliqué dans des notes figurant au bas des tableaux.

4. Catégories 0 et 1

La catégorie 0 (SPE généraux) ne vise pas les "mesures" PMT telles qu'elles sont définies dans le présent document, mais les services généraux destinés aux demandeurs d'emploi et fournis par les services publics de l'emploi. Les informations concernant cette catégorie sont à considérer comme des informations de fond générales et doivent être traitées séparément des données relatives aux mesures proprement dites, qui constituent les catégories 1 à 9.

La catégorie 1 est définie dans la section II, ci-dessous. Dans la plupart des cas, les mesures figurant dans cette catégorie sont mises en œuvre par le personnel des services publics de l'emploi et aucune procédure spécifique n'existe pour contrôler la répartition du temps de travail entre les différentes activités. En outre, même si les activités considérées comme des actions de catégorie 1 devraient viser un objectif spécifique (pour pouvoir être considérées comme appartenant à cette catégorie), il arrive dans la réalité que ces activités se recoupent avec les services généraux d'orientation proposés à tous les demandeurs d'emploi. De ce fait, il n'est pas évident d'établir des distinctions claires.

Il est donc nécessaire d'effectuer des recherches plus approfondies avant de pouvoir considérer que les données sont comparables d'une catégorie ou d'un pays à l'autre. De plus, en raison des difficultés connues, certains pays n'ont pas fourni toutes les données pour l'une ou l'autre de ces catégories (ou les deux). Par conséquent, la présence d'une section vide dans un tableau détaillé ne signifie pas obligatoirement que l'action n'existe pas.

La catégorie 1 n'a donc été incluse dans aucun agrégat des activités PMT. Comme mentionné ci-dessus, la catégorie 0 n'a pas trait aux mesures PMT et ne devrait pas être agrégée avec d'autres catégories.

5. Catégorie 2.4 - Soutien spécial à l'apprentissage

L'apprentissage est généralement considéré comme faisant partie de l'"offre de formation générale et professionnelle" destinée à tous les jeunes, et non uniquement aux chômeurs ou aux groupes à risque et il n'entre donc pas dans le champ de couverture de la base de données. Seuls les programmes venant soutenir ou étendre le système d'apprentissage de base pour répondre aux besoins spécifiques des groupes défavorisés peuvent être inclus. En outre, la description de chacune de ces mesures doit comporter un motif justifiant sa prise en considération en tant que mesure PMT.

Les informations actuellement disponibles dans la base de données pourraient donner une image déformée des efforts (en termes de dépenses publiques) consentis pour améliorer les systèmes d'apprentissage dans l'Union européenne. En effet, certains États membres estiment que de tels investissements concernent l'amélioration de l'offre standard de formation professionnelle proposée à tous les jeunes et qu'ils ne peuvent donc être inclus dans la base de données PMT, tandis que d'autres considèrent qu'ils visent plus particulièrement le marché de l'emploi. De plus, parmi ces derniers, certains ont limité le nombre de bénéficiaires déclarés aux jeunes précédemment "demandeurs d'emploi enregistrés" ou connaissant des difficultés particulières, tandis que d'autres ont tenu compte de tous les apprentis.

Compte tenu de l'importance des dépenses et du grand nombre de bénéficiaires concernés, les données relatives au soutien de l'apprentissage sont présentées séparément de toutes les autres mesures de formation professionnelle appartenant à la catégorie 2 et exclues du total. En outre, Eurostat estime que cette question demande une étude plus approfondie afin d'obtenir un aperçu complet des dépenses consacrées aux systèmes d'apprentissage dans tous les États membres (efforts financiers publics et privés), ainsi que du nombre de bénéficiaires concernés.

6. Cohérence par rapport à d'autres sources de données

La collecte de données PMT a été organisée en collaboration avec les responsables de la base de données SESPROS et de la base de données de l'OCDE relative aux politiques du marché du travail. Des divergences ont été relevées entre les méthodologies suivies pour la collecte de données destinées à ces différentes bases de données. Néanmoins, une certaine cohérence des données est attendue et l'analyse de toutes les divergences observées fait partie du processus continu de validation de chaque base de données.

7. Double compte des stocks de bénéficiaires

Le processus d'agrégation des chiffres relatifs aux stocks, au sein d'une même catégorie ou entre plusieurs catégories, comporte un risque de double compte dans certaines circonstances.

Pour des raisons d'ordre méthodologique, les agrégations suivantes devraient être évitées :

- les bénéficiaires de la catégorie 8 ne devraient jamais être cumulés avec ceux des catégories 2 à 7, certains bénéficiaires des mesures "actives" pouvant avoir le droit de conserver leurs prestations de chômage déclarées dans la catégorie 8 ;

- les bénéficiaires de la catégorie 0 ne devraient jamais être additionnés avec ceux d'une quelconque autre catégorie (voir remarque ci-dessus).

Un double compte est admis si une personne bénéficie de plus d'une mesure en même temps ou est comptée dans deux composantes d'une mesure mixte - par exemple, si des allocations de formation sont versées indépendamment de la fourniture de services de formation.

Tous les cas connus de double compte sont pris en considération par une valeur d'ajustement négative lors de l'agrégation des chiffres en vue de la production des totaux des catégories figurant dans les tableaux détaillés par mesure. Tous les chiffres contenus dans les tableaux récapitulatifs sont déjà ajustés, afin d'éliminer tout double compte.

8. Remarques spécifiques aux pays

Allemagne

Les données allemandes ont exclusivement trait aux mesures mises en œuvre par le biais des administrations publiques fédérales et ne comprennent pas les activités des Länder.

Espagne

Les données pour l'Espagne se réfèrent uniquement aux mesures mises en œuvre sous l'autorité du gouvernement central et ne prennent pas en compte les activités des régions autonomes ou celles développées par les gouvernements locaux sur leur propre budget.

Royaume-Uni

Les données relatives au Royaume-Uni ne couvrent pas l'Irlande du Nord, sauf indication contraire, et se rapportent à l'exercice allant d'avril 1999 à mars 2000.

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Statistiques sociales européennes - Politiques du marché du travail - Dépenses et bénéficiaires - Données 1998
Numéro de catalogue KS-36-01-920-FR-C Prix EUR 17,50

➤ Les bases de données

New Cronos: Thème 3, Domaine: LMP

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA - Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datashop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrgade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 011 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.datashop.org/	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA - Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg 46A, avenue J.F. Kennedy BP 1452 L-1014 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu URL: http://www.datashop.org/	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2.Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/ttk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: info@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/pleudatashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Africa Melis, Eurostat/E4, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 32294, Fax (352) 4301 34029, E-mail: Africa.Melis@cec.eu.int
ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
Tél. (352) 2929 42455 Fax (352) 2929 42758
URL: http://publications.eu.int
courriel électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ÍSLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARIJA - CESHÁ REPUBLIKA - CYPRUS
EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKIYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 180 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 9 thèmes suivants:

Thème 1 «Statistiques générales»

Thème 6 «Commerce extérieur»

Thème 7 «Transport»

Thème 9 «Science et technologie»

Papier : 42 EUR

Thème 2 «Économie et finances»

Thème 3 «Population et conditions sociales»

Thème 4 «Industrie, commerce et services»

Thème 5 «Agriculture et pêche»

Thème 8 «Environnement et énergie»

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.